

Zeitschrift: Le messenger suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse
Herausgeber: Le messenger suisse de Paris
Band: 4 (1958)
Heft: 1

Rubrik: Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE FÉDÉRALE

A la veille de la conférence de l'O.T.A.N. à Paris, le Ministère des Affaires Etrangères de l'U.R.S.S. a remis à M. Alfred Zehnder, ambassadeur de Suisse à Moscou, le texte d'une note diplomatique, rappelant au Gouvernement helvétique son initiative du 6 novembre 1956, lors des événements de Suez et de Hongrie. A ce moment dramatique, le Conseil Fédéral avait proposé aux puissances mondiales de se réunir en conférence. Les Russes invitent donc les Suisses à prendre « des mesures qui pourraient contribuer au maintien et à l'affermissement de la paix en augmentant la confiance entre les Etats et à l'extension des relations économiques qui sont la base la plus sûre pour établir cette confiance ».

Les Suisses se rappellent l'échec de leur initiative ; refus polis, mais refus de la part des grandes puissances occidentales. Cette fois-ci, ils examineront judicieusement le terrain diplomatique avant de se lancer dans une affaire que beaucoup considèrent comme n'étant pas de bonne tradition et discrétion helvétiques. Seulement, il faut être juste et reconnaître que le 6 novembre 1956 fut un jour extrêmement dangereux...

Mais l'intérêt du public suisse n'est guère du côté de la politique étrangère, lorsque les Chambres fédérales sont réunies à Berne, ce qui se produit généralement quatre fois par an, en mars, juin, septembre et décembre. L'an 1958 s'ouvrira par une session extraordinaire du Parlement qui commencera le 27 janvier. Car l'importante réforme fiscale n'a pas abouti, les divergences entre les deux chambres étant trop grandes. Chacun des deux Conseils, s'étant occupé quatre fois de cette réforme, commence à s'en lasser. Le grand argentier de la Confédération, M. Hans Streuli, reste optimiste. Mais déjà le parti socialiste, le plus puissant du pays, a lancé un avertissement grave disant qu'il ne pourra jamais soutenir le projet tel qu'il sort des délibérations des chambres. La votation populaire devrait avoir lieu au printemps. Si le projet est rejeté — et il ne sera accepté qu'avec le soutien de tous les grands partis — il faudra trouver d'urgence une solution transitoire pour sauver la bonne moitié des recettes de l'Etat fédéral. Chose curieuse : le peuple hésite en présence d'un projet « durable », mais accepte en général la prolongation des régimes transitoires pour une durée de quatre ans.

Et c'est ainsi que de grands projets, tels que le droit de vote des femmes, sont restés en panne et seront traités ultérieurement. Par contre, le projet de la place d'armes des blindés en Ajoie, juste à la frontière franco-suisse, a été accepté à la presque unanimité. L'opposition de certains milieux ajoulots a trouvé le soutien du préfet de l'Ajoie, le conseiller national Jean Gressot, mais les méthodes, quelque peu « poujadistes », pratiquées par les opposants ont créé un climat peu favorable à leur cause. En effet, les commissions parlementaires, se rendant sur place, habituées à être gentiment reçues, sinon par un vin d'honneur, au moins par une courtoisie due aux membres du Parlement, cette fois-ci, ont trouvé un autre climat : placards de protestation, poings serrés et coups de sifflets.

En 1949, les salaires du personnel fédéral — aujourd'hui au nombre de 100.000 ! — ont été adaptés au ren-

chérissement du coût de la vie, mais depuis, la valeur d'achat du franc-suisse a continuellement baissé. C'est pourquoi les Chambres ont, chaque année, voté des allocations de renchérissements. En 1957, par exemple, de 9 %. Or, pour 1958, le Conseil Fédéral avait proposé 12 %, mais les organisations du personnel voulaient plus, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre. Cette revendication prit des proportions spectaculaires à la suite de discussions animées dans les deux Conseils. Le Conseil National vota plusieurs fois le 1^{er} octobre, le Conseil des Etats le fit de son côté le 1^{er} janvier. Et, au tout dernier moment, juste avant la clôture de la session d'hiver, intervint le célèbre compromis de tradition : effet rétroactif à partir du 1^{er} décembre.

Le Parlement revient donc le 27, et, le jour avant, le 26, le peuple suisse se sera prononcé sur une initiative ultralibérale qui demande l'interdiction des cartels économiques. Il est d'emblée établi que la Suisse prépare une législation contre les abus commis par des cartels, tels que boycottage d'une concurrence indésirable et utilisation d'une position monopoliste. Mais l'économie suisse est d'une structure tellement complexe et nuancée qu'une simple interdiction risque de créer d'énormes difficultés. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement et la très grande majorité des Chambres recommandent au peuple de rejeter cette initiative, tout en promettant solennellement d'élaborer une loi efficace contre les abus.

Il n'y a guère de branche économique en Suisse sans organisation cartelliste. La bière, le ciment, le chocolat, les montres, le fromage et le lait, les cinémas — on n'en finit pas. Et, ce qui importe, c'est que le revers de la médaille consiste en prestations sociales et salaires remarquables. C'est pourquoi, les syndicats préfèrent une industrie bien organisée en cartel, avec des prix suffisants et sans concurrence ruineuse, mais payant des salaires convenables, à une industrie exposée à tous les dangers de la liberté de la concurrence, à la plus rigoureuse compétition, et n'étant pas à même de satisfaire les besoins des employés.

Un politicien suisse averti ne donne guère un pronostic sur une votation fédérale. Mais nous voudrions bien assumer le risque de prédire que la majorité du peuple suisse repoussera cette initiative.

Qu'elles étaient charmantes, ces réceptions et fêtes populaires, à Lengnau près Bienne, pour le nouveau Président du Conseil National, M. Robert Bratschi, à Siebnen et Schuebelbach, dans le canton de Schwytz, pour le nouveau Président du Conseil des Etats, M. Fritz Staehli, à Rapperswil, à Buetschwil dans le Toggenbourg, et surtout à Saint-Gall, pour le nouveau Président de la Confédération, M. Thomas Holenstein, qui venait de marier sa fille unique. Que de paroles aimables, que de bons vins d'honneur offerts dans des goblets d'or des siècles passés, que de fanfares, drapeaux, fleurs et dames en blanc ! Hélas, cela appartient au passé ; la politique fait de nouveau valoir ses exigences, et les débats continuent, d'une franchise rude ou d'une rudesse franche, comme vous voulez...

Hermann BOESCHENSTEIN.